

RAPPORT N° 91/5-29
au Conseil Municipal

OBJET

CONSTRUCTION DE LOCAUX INTEGRES DANS LES GROUPES SCOLAIRES
"LES TULIPIERS", "LES BANCOULIERS" A MOUFIA
ET "PHILIPPE VINSON" A LA MONTAGNE

Dans le cadre des actions prévues au Contrat de Ville pour l'ECOLE DE LA REUSSITE, la Municipalité a programmé, pour 1992, la construction de locaux intégrés aux écoles et destinés à accueillir des activités culturelles (lecture, musique, activité informatique et audiovisuelle) dans les groupes scolaires suivants :

1 * LES TULIPIERS à Moufia (école élémentaire)

- deux salles	50 m2
- coût estimatif	450 000 F

2 * LES BANCOULIERS à Moufia (école élémentaire)

- deux salles (en prolongement du bâtiment existant)	60 m2
- coût estimatif	600 000 F

3 * PHILIPPE VINSON à La Montagne (école élémentaire)

- trois salles (Centre de Ressources Audiovisuel)	60 m2
- une Bibliothèque Centre Documentaire	50 m2
- une salle informatique	120 m2
- une salle informatique	50 m2
- des toilettes et vestiaires	30 m2
- surface totale à construire	430 m2
- coût estimatif	de 2 300 000 F

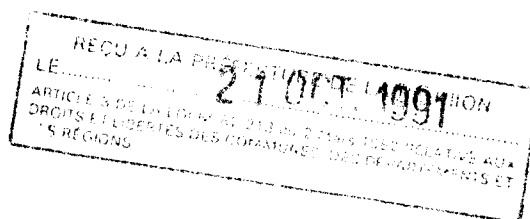
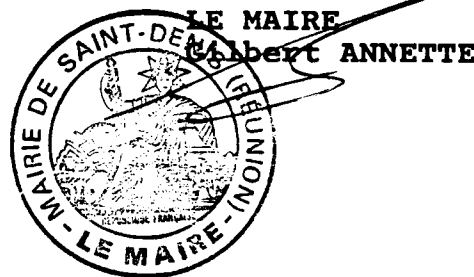
Je vous rappelle que les locaux intégrés existants dans cette dernière école ont été détruits par un incendie. Le projet sera implanté sur l'emprise du bâtiment incendié.

Je vous demande donc :

LOCAUX INTEGRES DANS LES GROUPES SCOLAIRES

- d'approuver ce programme de construction,
- de m'autoriser à solliciter le financement de l'Etat prévu au Contrat de Ville, à hauteur de 50 % ;
- de m'autoriser, après achèvement des études et sous réserve des inscriptions budgétaires nécessaires au Budget Primitif de 1992, à lancer les appels d'offres pour la réalisation des travaux, à passer des marchés de travaux avec les entreprises retenues par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marchés négociés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 91/5-29
du Conseil Municipal
en séance du samedi 12 octobre 1991

OBJET

CONSTRUCTION DE LOCAUX INTEGRES DANS LES GROUPES SCOLAIRES
"LES TULIPIERS", "LES BANCOULIERS" A MOUFIA
ET "PHILIPPE VINSON" A LA MONTAGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/5-29 du Maire ;

Vu le rapport de Françoise MOLLARD, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions ECOLES, TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et URBA-NISME ;

Sur l'avis favorable de la Commission FINANCES ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Approuve le programme de construction de locaux intégrés dans les groupes scolaires "Les Tulipiers", "Les Bancouliers" situés à Moufia et "Philippe Vinson" à La Montagne (coûts estimatifs : 450 000 F, 600 000 F et 2 300 000 F respectivement, crédits à inscrire au Budget Primitif de 1992).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter les financements y afférents auprès de l'Etat à hauteur de 50 % -actions prévues au Contrat de Ville-.

ARTICLE 3

Autorise le Maire, après achèvement des études, à lancer les appels d'offres pour la réalisation des travaux, à passer des marchés de travaux avec les entreprises retenues par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marchés négociés.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 18 OCT. 1991

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

